



COP16
COLOMBIA
Paz con la Naturaleza

Une eau en paix avec la nature

L'appel des membres du PFE à l'occasion de la COP16 de la Convention sur la diversité biologique

Les 200 membres publics, privés et associatifs du **Partenariat Français pour l'Eau** appellent la communauté internationale à **se mobiliser contre le déclin rapide et important de la biodiversité¹ en plaçant la biodiversité aquatique, le continuum terre-mer, et la valorisation des Solutions fondées sur la Nature, y compris agricoles, au cœur des engagements de cette COP.**

Ce plaidoyer appelle cette communauté à tenir compte, dans les territoires, des interdépendances entre la biodiversité et les autres défis du monde, et entre l'environnement, le social et l'économie, afin d'atteindre les ambitions de l'Agenda 2030.

Les membres du PFE, pour la COP16 de la Convention sur la diversité biologique, appellent donc à :

1. Améliorer les indicateurs en incorporant l'état des zones humides dans les SPANB et dans le cadre mondial de Kunming-Montréal, qui jouent un rôle essentiel pour une eau vivante.

Depuis 1970, 35% des zones humides sont en déclin² et ¼ des espèces de poissons d'eau douce sont menacées d'extinction³. Cette COP décisive doit permettre d'évaluer les politiques actuelles et mettre en place un suivi robuste du cadre mondial pour faire face à la dégradation des écosystèmes aquatiques accélérée par le dérèglement climatique et les activités anthropiques.

Les indicateurs négociés qui y seront entérinés doivent prendre en compte la biodiversité aquatique de façon significative et enrichir les indicateurs de l'Agenda 2030. **Ceci passe notamment par l'incorporation de l'état fonctionnel des zones humides, tourbières et mangroves, dans les cibles et les indicateurs des Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB)⁴, comme vise à le faire l'indicateur ODD 6.6.1.** Les méthodes de collecte de données et les données collectées doivent être comparables et dynamiques afin d'assurer la pertinence des indicateurs.

¹ Identifié dans le rapport de l'IPBES, "Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques" (2019).

² Selon l'indicateur WET, issu du rapport du Secrétariat de la Convention sur les zones humides, "Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021." (2021).

³ Selon le rapport de UN-Water, "Progrès réalisés dans le domaine des écosystèmes liés à l'eau : État à mi-parcours de l'indicateur 6.6.1 des ODD et besoins d'accélération, en particulier en ce qui concerne la biodiversité" (2024).

⁴ Voir la SPANB de la France.

2. Assurer une vision intégrée de l'eau continentale et des milieux marins dans les négociations et décisions de la COP16 en adoptant une approche « de la source à la mer »⁵ afin de garantir que la lutte contre la dégradation des écosystèmes soit systémique (Objectif A du cadre de Kunming-Montréal).

Si l'eau salée et les océans sont à l'agenda de la COP16, l'eau continentale n'en fait pas explicitement partie. Or la nature interconnectée des écosystèmes via l'eau signifie que les actions sur l'eau continentale et les pollutions qui y sont rejetées impactent les écosystèmes marins. Par ailleurs, les mesures prises pour lutter contre leur dégradation doivent garantir que tous les écosystèmes aquatiques restent hydrologiquement connectés, à travers la continuité écologique entre les rivières, les lacs, les zones humides et les systèmes d'eaux souterraines.

Une gestion intégrée et holistique de l'hydrosphère, y compris dans sa relation avec les sols, est primordiale pour que la Convention pour la Diversité Biologique ait un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes et des sociétés humaines qui en dépendent.

Cette gestion doit être transparente, démocratique, inclusive et concertée, afin de prendre en compte les besoins et les usages de tous les acteurs, y compris en amont des bassins versants. Elle doit également prendre en compte les défis climatiques qui menacent la biodiversité et le cycle de l'eau.

3. Financer les Solutions fondées sur la Nature (SfN)⁶ pour une bonne gestion intégrée de l'eau, y compris dans la réponse aux crises liées aux risques naturels et dans le secteur agricole (haies, prairies, agroforesterie et pratiques agroécologiques), pour restaurer et garantir la santé des sols, éviter l'érosion, assurer la sécurité alimentaire, la résilience climatique, un bon stockage et une bonne infiltration de l'eau permettant la recharge des eaux souterraines, qui vont de pair avec des écosystèmes sains.

Ceci passe d'abord par la **définition des subventions néfastes à la biodiversité et des montants que ces subventions représentent** (estimés à 500 milliards de dollars par an à Montréal en 2022), qui aurait dû être faite entre la COP15 et la COP16⁷. Ces financements pourraient être réorientés vers des mesures sans regrets : des Solutions fondées sur la Nature.

Ceci passe ensuite par la **valorisation et l'engagement des Etats** vers les versements de paiements pour services environnementaux (PSE), notamment dans la protection des zones humides, pour une gestion préventive et efficace des aires d'alimentation de captage en eaux souterraines ou de surfaces.

Cela passe aussi par la **diversification des sources de financement**. A l'échelle mondiale, 95% des investissements visant à protéger et restaurer les paysages où l'eau est un élément essentiel sont des investissements publics⁸. Il est donc essentiel d'engager des acteurs économiques divers et le secteur privé dans la valorisation des SfN, dans des secteurs tels que l'agriculture ou la gestion des risques naturels (inondations, sécheresses, montée du niveau de la mer), dans la mesure où plus de la moitié du PIB mondial repose sur les

⁵ Définie selon les principes de la plateforme d'action Source-to-Sea de SIWI (Stockholm International Water Institute).

⁶ Définies selon les principes de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

⁷ En accord avec la cible 18 de l'Accord de Kunming-Montréal, dont les indicateurs doivent être négociés à la COP16.

⁸ Selon l'étude de Forest Trends, "Alliances for Green Infrastructure - State of Watershed Investment" (2016).

services écosystémiques rendus par la nature⁹.

Cela passe enfin par le renforcement des capacités dans un sens plus transversal, au service d'une gestion en bien commun.

4. Relier la Convention de la Diversité Biologique aux autres conventions internationales de Rio et à celles traitant d'eau, à l'Agenda 2030 et aux objectifs relatifs aux écosystèmes aquatiques, pour véritablement casser les silos entre les secteurs et s'assurer que l'importance des écosystèmes aquatiques soit prise en compte dans la gouvernance mondiale.

La coopération avec les organisations internationales et les organismes créés en vertu d'autres conventions sont à l'ordre du jour de la COP16, qui verra de surcroît, lors de son dernier jour, commencer le mandat de la première Envoyée Spéciale de l'ONU sur l'eau. L'objectif est de garantir que **l'importance des écosystèmes aquatiques**, dont nous dépendons tous, soit prise en compte dans le cadre des travaux des deux autres [Conventions de Rio \(CNULCD et CCNUCC\)](#), des prochaines Conférences dédiées à l'eau de l'ONU en 2026 et 2028, et des travaux relatifs à l'Agenda 2030 et ou post-2030. Ceci demande que les organisateurs de ces événements participent aux travaux liés à la Convention sur la Diversité Biologique.

Pour ce faire, il est fondamental que l'interdisciplinarité et les dialogues multi-sectoriels inclusifs soient valorisés. Ceci passe par exemple par une coopération approfondie entre les organes scientifiques, qui pourrait mener à la publication de rapports transversaux communs entre le [GIEC](#) (changement climatiques), l'[IPBES](#) (biodiversité) et l'[IPOS](#) (océan).

C'est le moment de s'assurer que le cadre mondial de Kunming-Montréal ne fonctionne pas en silos et qu'il fasse l'objet d'un **ralliement aux avancées majeures dans la gouvernance mondiale de l'eau ces dernières années**.

*Le **Partenariat Français pour l'Eau (PFE)** est la plateforme des acteurs français de l'eau publics, privés et associatifs, actifs à l'international. Il porte depuis 17 ans un plaidoyer au niveau international pour améliorer la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans les différentes actions et politiques et favorise les échanges entre les savoir-faire français et ceux des autres pays. Le PFE rassemble aujourd'hui **200 membres, acteurs publics et privés de l'eau**, qui sont à l'image de la gestion de l'eau en France. Ces acteurs sont regroupés au sein des 6 collèges : • l'Etat et ses établissements publics ; • ONGs, associations et fondations ; • collectivités territoriales et parlementaires ; • acteurs économiques ; • institutions de recherche et de formation ; • personnes physiques françaises et étrangères.*

Le PFE promeut avec ses différents membres (État et établissements publics, collectivités, ONG, entreprises, instituts de recherche et de formation ainsi que des experts qualifiés) des messages collectifs relatifs à l'eau dans des enceintes internationales telles que les Conférences onusiennes sur l'eau des Nations Unies, les Forums Mondiaux de l'Eau, les COP Climat, Biodiversité et Désertification et les Forums politiques de haut-niveau sur les Objectifs de développement durable.

⁹ Selon le Forum économique mondial, "Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy" (2020).